

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-629

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État <i>(ligne supprimée)</i>	0	255 671 076
<i>Dont titre 2 (ligne supprimée)</i>	0	96 063 241
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	36 951 074	0
<i>Dont titre 2</i>	34 863 049	0
Facilitation et sécurisation des échanges	9 805 293	0
<i>Dont titre 2</i>	6 125 330	0
Entretien des bâtiments de l'État	0	0
Fonction publique	12 917 193	0
<i>Dont titre 2</i>	12 767 002	0
Systèmes d'information transversaux <i>(ligne nouvelle)</i>	148 354 060	0
<i>Dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	31 098 881	0
TOTAUX	208 027 620	255 671 076
SOLDE	-47 643 456	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État (<i>ligne supprimée</i>)	0	257 900 488
<i>Dont titre 2 (ligne supprimée)</i>	0	96 063 241
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	36 951 074	0
<i>Dont titre 2</i>	34 863 049	0
Facilitation et sécurisation des échanges	10 505 293	0
<i>Dont titre 2</i>	6 125 330	0
Entretien des bâtiments de l'État	0	0
Fonction publique	12 917 193	0
<i>Dont titre 2</i>	12 767 002	0
Systèmes d'information transversaux (<i>ligne nouvelle</i>)	149 883 472	0
<i>Dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	31 098 881	0
TOTAUX	210 257 032	257 900 488
SOLDE	-47 643 456	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un amendement n° 446 du Gouvernement a été déposé et adopté le 9 novembre dernier afin de transférer les crédits de la DGME (qui vient d'être rebaptisée Direction interministérielle de modernisation de l'action publique, ou DIMAP), relevant de l'action 4 du programme *Stratégie des finances publiques* de la présente mission, au programme *Coordination du travail gouvernemental* de la mission Direction de l'action du Gouvernement, à laquelle la DGME serait désormais rattachée. Parallèlement, l'amendement n° 447 du Gouvernement, déposé sur cette mission, supprime les crédits de l'action 4 du programme *Stratégie des finances publiques*.

La Rapporteuse spéciale se félicite que le Gouvernement appuie ainsi les propositions qu'elle a formulées dans son rapport spécial en faveur d'un renforcement du pilotage interministériel de la réforme de l'État, par le rattachement de la DGME aux services du Premier ministre.

Par le présent amendement, elle propose d'aller au bout de cette logique, en rattachant à la mission *Direction de l'action du Gouvernement*, outre la DGME, les programmes informatiques Chorus et ONP, qui relèvent respectivement des actions 05 *Information financière de l'État* et 06 *Systèmes d'information et production de la paye*. De tels projets informatiques transversaux sont de réels

leviers de modernisation de l'action publique. Or, à l'issue de ses travaux, la Rapporteuse spéciale a constaté que leur mise en œuvre pâtissait d'un manque de gouvernance interministérielle, et elle juge que leur rattachement à Bercy n'est pas optimal.

Dans cette perspective, le présent amendement supprime le programme *Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État* et reventile ses six actions, ce qui conduit à modifier l'architecture budgétaire de la mission.

La DGME ou DIMAP peut donc être rattachée à la mission Direction de l'action du Gouvernement, du fait de l'adoption de l'amendement n° 446 précité, et la Rapporteuse spéciale propose en conséquence de supprimer ses crédits (47,64 millions d'euros) au sein du programme *Stratégie des finances publiques*.

Parallèlement, la Rapporteuse spéciale propose de réunir les crédits des actions *Information financière de l'État* (85,3 et 81,6 millions d'euros en AE et CP) et *Systèmes d'information et production de la paye* (63,1 et 68,3 millions d'euros en AE et CP) du programme *Stratégie des finances publiques*, au sein d'un nouveau programme intitulé *Systèmes d'information transversaux*, et de rattacher ce dernier à la mission Direction de l'action du Gouvernement. Néanmoins, le droit existant ne lui permet pas, contrairement au Gouvernement, de créer un programme dans une autre mission ; de ce fait, dans un premier temps, le programme qu'elle crée est maintenu dans la mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines.

Les trois actions restantes du programme supprimé sont reventilées entre les différents autres programmes de la mission, à dotation constante :

– l'action *Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques*, qui correspond aux moyens de la direction du budget, soit 36,95 millions d'euros, est rattachée au programme *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* ;

– l'action *Politique de la fonction publique et modernisation de la gestion des ressources humaines*, qui regroupe la masse salariale des agents de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour 12,9 millions d'euros, est logiquement rattachée au programme *Fonction publique*, alors que ce programme porte d'ores et déjà les moyens dont dispose la DGAFP pour la formation des fonctionnaires. Ce changement de nomenclature permet de donner davantage de cohérence au programme *Fonction publique*, en remédiant à l'éclatement des crédits de la DGAFP ;

– l'action *Régulation des jeux* correspond aux crédits de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) pour respectivement 9,8 et 10,5 millions d'euros en AE et en CP en 2013 ; son rattachement au programme *Stratégie des finances publiques* apparaissait dès l'origine quelque peu incongru, comme l'avait souligné le précédent rapporteur spécial. Il semblerait plus pertinent de la placer au sein du programme *Développement des entreprises et du tourisme*, qui relève de la mission *Économie*, et qui porte notamment les moyens de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Néanmoins, encore une fois, le droit en vigueur ne permet pas de procéder par voie d'amendement parlementaire à des transferts de moyens entre deux missions différentes. À défaut, l'action *Régulation des jeux* est rattachée au programme *Facilitation et sécurisation des échanges*, pour rejoindre les activités de la direction

générale des douanes et des droits indirects, laquelle participe, d'une certaine façon, à la protection des citoyens et des consommateurs, de même que l'ARJEL.